

Climat : des sinistrés attaquent l'Etat en justice

Quatorze personnes accusent les autorités de manquer à leur devoir de protection face au réchauffement

C'était l'endroit où elle s'imaginait vieillir avec ses chats : un coquet studio donnant sur un carré de verdure, dans une calme cour d'immeuble des Lilas (Seine-Saint-Denis). Elle l'avait fait entièrement rénover, le décorant de meubles aux tons clairs pour l'inonder de lumière. Mais de retour de vacances, à l'été 2020, Marie Le Mélédo découvre son appartement sinistré. Les portes et les fenêtres ne s'ouvrent plus, le sol s'est enfoncé, et de multiples fissures balafrent les murs. Le bâtiment est rapidement classé en arrêté de péril. Après la « panique » débute un « enfer », raconte l'experte en agroécologie, âgée de 37 ans, désignant le pied-de-biche qui lui servait à entrer et sortir de chez elle et les étais soutenant le plafond.

Il faudra plusieurs années de démarches, d'études et des milliers d'euros dépensés par la copropriété pour que l'assurance (après s'y être refusée) reconnaisse l'origine des dégâts : le retrait-gonflement des argiles du sol, des mouvements de terrain qui s'accroissent avec les successions de sécheresses et de pluies, aggravées par le réchauffement climatique. « J'y ai passé mes soirées et mes week-ends, sans aide, je n'en dormais plus la nuit. Cela bouleverse une vie », témoigne-t-elle. Depuis deux ans, elle a dû se reloger, 700 euros par mois qui s'ajoutent aux 1200 euros de remboursement de son emprunt. Si l'assurance a fini par octroyer 380 000 euros pour les travaux, le chantier n'a toujours pas pu démarrer.

Recours pour excès de pouvoir

Marie Le Mélédo fait partie d'un collectif de 14 citoyens et associations qui attaquent l'Etat français en justice, mardi 8 avril. Ils l'accusent de manquer à son obligation de protéger la population des impacts du changement climatique. Avec ce recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat, les sinistrés ne cherchent pas à obtenir des indemnités. Ils demandent à l'Etat de réviser le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc), publié le 10 mars, dont ils contestent la légalité, et d'adopter « toutes mesures utiles permettant d'assurer, ou de renforcer, l'adaptation de la France aux effets du changement climatique ». C'est une première dans l'Union européenne autour de cet enjeu.

Citoyens et associations contestent la légalité du troisième plan national d'adaptation au changement climatique

Cette action est notamment portée par Notre affaire à tous, Greenpeace et Oxfam, déjà impliquées dans un autre recours surnommé l'« affaire du siècle ». Après avoir recueilli 2,3 millions de signatures sur leur pétition, ces ONG environnementales avaient fait condamner l'Etat, en 2021, pour ne pas avoir suffisamment réduit les émissions de gaz à effet de serre. Le tribunal administratif de Paris lui avait enjoint de « réparer » ce « préjudice écologique » – une décision pour laquelle les associations ont fait une demande d'exécution devant la cour d'appel de Paris, toujours en cours. « Cela a permis à l'Etat d'avancer, mais ses actions restent très insuffisantes, pour l'atténuation comme l'adaptation. Or, les effets du réchauffement sont déjà très concrets, ce n'est pas une lubie d'associations », rappelle Jérémie Suissa, le délégué général de Notre affaire à tous.

Canicules, inondations, problèmes d'accès à l'eau, pertes agricoles, maisons fissurées... Les citoyens rassemblés pour ce recours, âgés de 23 ans à 74 ans et venant de toute la France, subissent déjà de plein fouet les différents impacts de la crise climatique. Il y a Jérôme Sergent, un agriculteur de 43 ans installé à Rumilly, dans le Pas-de-Calais, dont la ferme a été inondée huit fois durant l'hiver 2023-2024. « J'ai perdu des cultures, des volailles et du matériel. Cela m'empêche de développer mon activité », explique-t-il. Il y a aussi Jean-Raoul Plaussu-Monteil, 45 ans, un ingénieur isérois qui voit ses crises épileptiques aggravées par les vagues de chaleur.

Racha Mousdikoudine, la présidente de l'association Mayotte a soif, l'une des sinistrées, dénonce les « conditions de vie indignes » que subissent les Mahorais en raison des pénuries d'eau. « Le plus souvent, l'eau ne coule pas au robinet, ou elle est tellement sale qu'on



Marie Le Mélédo est l'une des plaignants qui attaquent l'Etat pour manquement face au dérèglement climatique. Son studio des Lilas (Seine-Saint-Denis) est inhabitable à la suite de mouvements de terrain. Les Lilas, le 31 mars. AGNÈS DHERBEYS/MYOP POUR « LE MONDE »

ne peut pas la consommer, et les rayons des supermarchés sont vides. On ne peut pas boire, se laver, préparer le petit-déjeuner. C'est un cauchemar sans fin », décrit cette mère de deux filles, âgées de 9 ans et 11 ans. Parmi les requérants figurent également des associations engagées dans la défense des populations précaires (jeunes de quartiers populaires, gens du voyage), plus exposées au réchauffement, ou le droit à un logement sain.

Pnacc « totalement insuffisant »

Au-delà de leur histoire personnelle, ces citoyens veulent parler au nom des « dizaines de milliers de personnes déjà affectées en France par le changement climatique », explique Marie Le Mélédo, et « éviter que d'autres vivent la même situation ». Deux tiers de la population française sont fortement exposés aux risques climatiques. Un quart des habitants vivent en zone inondable, la moitié des maisons individuelles (10,4 millions) menacent de se fis-

surer à cause du phénomène de retrait-gonflement des argiles, la moitié des départements a subi des feux de forêts à l'été 2022. Cette année-là, la plus chaude jamais enregistrée en France, les catastrophes climatiques ont coûté 10 milliards d'euros, un record depuis 1999.

Des impacts face auxquels le Pnacc est « totalement insuffisant », estime les requérants. Ce plan manque de moyens – seules 48 de ses 310 actions font l'objet d'un financement –, repose sur des mesures incitatives et ponctuelles, ne s'appuie pas sur une évaluation des risques et des vulnérabilités, ne tient pas compte des populations les plus fragiles ni des territoires ultramarins, énumère Clément Capdebos, l'un des avocats du recours. Le Haut Conseil pour le climat, instance consultative indépendante, considère également ce plan comme « insuffisant », estimant que la France n'est toujours pas prête à faire face aux impacts du changement climatique.

Un quart des Français vit en zone inondable, la moitié des maisons menacent de se fissurer

« L'Etat ne respecte pas l'obligation générale d'adaptation au changement climatique qui pèse sur lui », prévient Cléo Moreno, la coordinatrice juridique du recours. Cette obligation est « déduite » de la charte de l'environnement, à valeur constitutionnelle, précise-t-elle, et « confortée » par la loi européenne sur le climat, qui évoque directement l'adaptation au changement climatique, et la Convention européenne des droits de l'homme, qui garantit le droit à la vie et le droit au respect de la vie privée et familiale.

AUDREY GARRIC

Vingt-deux ours sont nés dans les Pyrénées en 2024, un record

La population d'ours dans le massif est en progression constante, mais le nombre d'attaques subies par les troupeaux n'a pas augmenté

TOULOUSE - correspondant

La population d'ours augmente régulièrement dans les Pyrénées françaises et espagnoles, comme chaque année, depuis 1996, date des premières mesures de réintroduction. En 2024, au moins 96 plantigrades ont été détectés sur l'ensemble du massif, soit une hausse de 11 % par rapport à 2023, a annoncé l'Office français de la biodiversité (OFB) dans son relevé annuel publié jeudi 3 avril.

« Sur ces 96 individus, 46 % ont été détectés uniquement en France, 26 % en Espagne ou en Andorre et 28 % de part et d'autre de la frontière », précise Julien Steinmetz, responsable du réseau Ours brun à l'OFB. Tous les animaux n'ayant pas été systématiquement détectés, grâce à des relevés de poils, d'excréments, à des empreintes ou à des captages photo

et vidéo, et en tenant compte de ceux décédés, cette population est évaluée à 104 individus, avec un « intervalle de crédibilité » compris entre 97 et 123 individus. Les membres du réseau ont ainsi collecté 2 022 indices d'ours côté français et 1 571 indices côté espagnol et andorran, sur une aire totale de 7 200 kilomètres carrés.

Dans le détail, il apparaît qu'au moins 13 femelles ont eu une portée en 2024, soit un minimum de 22 oursons, un record depuis les données enregistrées dès 2006. « Néanmoins, la faible diversité génétique pourrait potentiellement altérer cette dynamique dans les années futures », tient à préciser Julien Steinmetz. Des travaux de recherche sont en cours pour évaluer les effets de la consanguinité sur la démographie du plantigrade.

L'autre enseignement de ce bulletin réside dans le comptage des

« La faible diversité génétique pourrait altérer cette dynamique »

JULIEN STEINMETZ
responsable Ours brun à l'Office français de la biodiversité

dégâts causés par l'animal sur les troupeaux ovins et bovins. Ces prédatons, violentes, étant la principale source de conflits entre les éleveurs et les défenseurs de l'ours. Il s'avère que, depuis 2018, le nombre d'attaques en France reste stable. En 2024, 310 attaques ont été prises en compte par l'Etat pour un nombre de bêtes prédatées de 565, contre 552 en 2023.

L'ours, omnivore, s'en est également pris à 71 ruches, lors de 14 attaques.

Pour le préfet chargé de la question de l'ours, Thierry Hégy, nommé en novembre 2022, cette stagnation du nombre d'attaques alors même que le nombre de spécimens augmente « démontre les efforts de l'Etat avec les éleveurs, principalement sur les moyens de protection ». En 2024, la France a dépensé 4,7 millions d'euros pour indemniser les éleveurs en cas de pertes, embaucher des bergers lors des estives, former des chiens de protections de troupeaux ou pour installer des parcs amovibles, censés repousser les ours trop aventureux, la nuit notamment. « Nous ne sommes pas à l'abri d'attaques graves, mais nos mesures portent leurs fruits », estime le représentant de l'Etat. En Ariège, dans la région du Couserans, où au moins

16 ours sont installés, les attaques ont même diminué depuis quelques années.

Nomade, l'animal se déplace de plus en plus vers l'Andorre ou la Catalogne, sans y faire, pour le moment, de dégâts supplémentaires. Durant l'été, de nouvelles mesures seront destinées à « renforcer la formation de bergers avec les chiens de protections et à informer éleveurs ou randonneurs sur les attitudes à adopter en cas de rencontre avec un ours », précise Thierry Hégy.

Signalétique simplifiée

Le travail étroit mené avec la Pastorale pyrénéenne, une association basée en Haute-Garonne, qui forme des bergers et des chiens patous, sera renforcée. Sur certaines estives, là où des attaques se répètent, certains bergers pourront se munir de bombes aérosols pour faire fuir un ours trop curieux.

Surtout, la signalétique installée sur des chemins de randonnées va être revue et simplifiée. Cela pour prévenir et informer sur les comportements à adopter face à l'ours, mais aussi face aux patous, gardiens parfois irascibles des troupeaux face aux humains. Le 20 novembre 2021, un ours avait été abattu par un chasseur lors d'une battue et trois autres animaux avaient disparu l'année précédente, tués ou empoisonnés.

Le 19 mars, le tribunal de Foix a requis quatre mois de prison avec sursis pour le chasseur incriminé. Ce dont s'était félicitée l'association Pays de l'ours-Adet, qui avance que, cette année, « entre 17 et 21 femelles peuvent potentiellement avoir des oursons. On peut raisonnablement espérer une douzaine de portées en 2026 ». La barre des 100 spécimens serait alors largement franchie. ■

PHILIPPE GAGNEBET